

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 17/06/2024

ID : 037-213700727-20240612-DCM_2024_081-DE



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-081

SEANCE DU **MARDI 4 JUIN 2024**

Le mardi 4 juin 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 22	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Chantal BOISNIER pouvoir à Sophie LAGREE, Marc PLOUZEAU pouvoir à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Eric MAUCORT, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Corinne RUFET pouvoir à Lucile VUILLERMOZ.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Chantal BOISNIER, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel DAMMERY

Convention de partenariat entre la ville de Chinon, le Chinon, le club Nautique Chinonais et le Club Volley Loisir Chinonais pour l'organisation du Tournoi Beach Volley - Année 2024

Le tournoi de Beach Volley est une manifestation sportive événementielle organisée chaque année au mois de juillet, sur la plage du camping, quai Danton. La trentième édition est fixée le dimanche 21 juillet 2024.

Cet évènement sportif a pour objectif :

- de proposer une activité sportive en plein air au public du territoire ainsi qu'aux habitants ;
- de proposer un tournoi de fin de saison aux sportifs ;
- de dynamiser le centre-ville.

La ville prend en charge : le coût de la communication et une partie de la diffusion, le coût de la mise en état de la plage, la logistique des terrains, le transport et mise à disposition du matériel (remorque podium, stands, bancs, ...), alimentation des fluides (eau, électricité), l'organisation et la gestion du tournoi ainsi que la sonorisation ;

Le club Nautique Chinonais prend en charge : la diffusion de la communication, les inscriptions, la gestion de la buvette et de la restauration, apporte un soutien humain aux agents de la ville lors du montage et démontage du matériel ainsi que des terrains de Beach, l'organisation de la remise des récompenses ainsi que le coût, un soutien dans la gestion du tournoi, le repas des 4 agents de la ville (sports et photographe) ainsi que de l'animateur.

Il est demandé au Club Nautique Chinonais de faire part du compte-rendu financier à l'issu du tournoi à la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **SE PRONONCE** sur les termes de la convention de partenariat entre la Ville, le Club Nautique Chinonais et le Club Volley Loisir Chinonais pour la mise en œuvre de la manifestation du Tournoi de Beach Volley le dimanche 21 juillet 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Conseiller délégué aux Sports à signer la convention.

Fait à CHINON le 12 juin 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/06/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.